



## Commission « Entreprises et stratégies de marché »

### Bilan 2023 des producteurs de la statistique publique

#### Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	8
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	13
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	18
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE).....	20
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Service de la statistique et de la prospective (SSP).	25
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des études économiques et statistiques (S2E).....	31
FRANCE AGRIMER – Direction Marchés Etudes et Prospective.....	33

*Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :*

*AVG : avis généraux*

*ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »*

*DQS : commission « Démographie et questions sociales »*

*EDD : commission « Environnement et développement durable »*

*TRT : commission « Territoires »*

*Les avis généraux, les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexes.*

*Fichier actualisé le 22/01/2024 pour intégrer des compléments d'information.*

## Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

### 0. Éléments de contexte en 2023

#### 1. Travaux en 2023

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** du service :

- . qui ont débuté en 2023 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2023)
- . ou qui étaient toujours en cours en 2023 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2023)
- . ou qui sont entrés en production en 2023.

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes  
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

#### 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

#### 3. Principales publications de l'année 2023

## Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **Sdes**, le service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable (services de construction et logement, énergie, environnement et transports) dans les Commission « Environnement et développement durable » (énergie, environnement et transports) et « Démographie et questions sociales » (services de construction et logement)

- de la **Banque de France** et du **Département des Comptes Nationaux de l'Insee** dans la Commission « Système financier et financement de l'économie »

- du **Sies**, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**), dans la Commission « Services publiques et services aux publics »

- de l'**ACOSS** (Agence des organismes de sécurité sociale), dans la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**Insee – Direction des statistiques d'entreprises**

**Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss)**

### **0. Éléments de contexte en 2023**

---

Les travaux liés aux **révisions des nomenclatures d'activités et de produits** se poursuivent : après adoption des nouvelles structures des nomenclatures d'activités internationale (ISIC) et européenne (NACE) en 2022, la rédaction des notes explicatives, qui précisent les contenus et frontières des catégories ainsi que les règles de classement, a été achevée en 2023. Parallèlement, la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF), ainsi que les tables de correspondances indispensables à sa mise en œuvre, ont été élaborées en 2023, avec l'implication de nombreux acteurs concernés, y compris hors de la sphère statistique. Cette nouvelle NAF, version française de la NACE révisée, doit entrer en vigueur à partir de 2025. La révision de la nomenclature de produits européenne (CPA) qui est étroitement liée à la NACE, a également été conduite en 2023.

**La refonte du répertoire inter-administratif Sirene** débuté depuis septembre 2018 s'est poursuivi avec le programme Sirene 4 qui vise à construire un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene. Il a permis de prendre en compte l'arrivée du guichet électronique des formalités d'entreprises dit « guichet unique ». En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les formalités de création d'entreprises doivent obligatoirement s'effectuer sur le guichet unique. Cette nouvelle organisation a cependant perturbé le suivi conjoncturel des créations d'entreprises, en raison notamment d'une modification des délais d'enregistrement des immatriculations validées dans le répertoire Sirene.

Le **projet de ré-ingénierie du système Esane** (production de données annuelles de référence sur les entreprises sur les principaux agrégats économiques et quelques indicateurs sectoriels) a été présenté le 24 mars 2022 à la Commission Entreprises et stratégie de marché. La phase de préfiguration de ce projet s'est terminée à l'été 2023 avec l'écriture de la note de cadrage opérationnelle. Le projet est ensuite entré dans une phase d'étude afin d'approfondir les pistes de travail identifiées lors de la phase de préfiguration. Cette phase va durer jusqu'à la fin de l'année 2023 puis la mise en œuvre des développements prévus dans le cadre du projet démarrera début 2024. Ce projet vise à moderniser le système d'information d'Esane afin de mieux répondre au besoin des utilisateurs (renforcer la qualité des données en unités légales et en entreprises, faciliter les adaptations aux nouveaux besoins, mieux expliquer les révisions, améliorer la pertinence des questions et la cohérence entre les enquêtes sectorielles annuelles (ESA) et les enquêtes annuelles de production (EAP), etc.). Le changement de nomenclature ainsi que l'intégration de l'ESA dans la nouvelle filière d'enquête font partie du projet et lui imposent des échéances bien définies. Six cadres de l'Insee renforcent l'équipe Esane pour réussir cette transformation d'ici fin 2026.

**La nouvelle filière de collecte unifiée** pour les enquêtes ménages et entreprises continue de se mettre en place. L'administration de l'ensemble des outils de collecte internet destinés aux enquêtes ménages et entreprises, actuels ou en construction, a été confiée au Driss.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre de la ré-ingénierie du système Esane, l'**enquête sectorielle annuelle (ESA)** va être en partie refondue. Cette enquête comporte aujourd'hui 24 modèles de questionnaires différents selon les secteurs d'activité concernés. L'EAP, qui alimente le système Esane d'information sur l'industrie, a également un questionnement différent des ESA. L'objectif de la refonte de l'ESA est d'unifier l'ensemble de ces questionnaires afin que la réponse d'une entreprise ne dépende pas du questionnaire qu'elle reçoit mais bien de l'activité qu'elle renseigne : une meilleure harmonisation des questions permettra une meilleure cohérence des réponses. Cette refonte se fera en 2026 au moment de l'intégration de ces enquêtes dans la nouvelle filière d'enquête commune avec celle des enquêtes auprès des ménages. Cette partie du projet de ré-ingénierie Esane est en cours d'étude.

Compte tenu des fortes modifications devant intervenir sur les questionnaires de l'ESA, le passage en opportunité et en conformité de l'enquête, devant initialement intervenir en 2023, devraient être décalés de deux ans, afin d'attendre d'avoir une meilleure visibilité sur les changements structurants en cours.

L'**enquête OFATS** (*Outward Foreign Affiliates Statistics*) sur l'activité des filiales étrangères des groupes français sert à alimenter les statistiques européennes sur le domaine FATS. Les concepts sous-tendant l'enquête OFATS 2022 collectée en 2023 ont été légèrement modifiés, afin de se conformer au règlement *European Business Statistics* (EBS). Cependant, l'impossibilité organisationnelle et technique d'adapter un outil moderne de poste de reprise en 2023, à la place d'une application informatique dédiée très vieillie, a entravé la volonté de refonte plus profonde du questionnaire pour limiter la charge statistique des entreprises.

Dans le cadre de la nouvelle filière d'enquête, l'administration de l'ensemble des outils de collecte internet destinés aux enquêtes ménages et entreprises, actuels ou en construction (notamment la plateforme Platine), a été confiée au Driss.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Les **travaux d'exploitation automatique des informations contenues dans les comptes sociaux des entreprises**, disponibles seulement en format image, se poursuivent. Ils sont bien avancés pour l'utilisation du tableau des titres et participations et ont été initiés pour l'exploitation de données sur les restructurations d'unités légales. Actuellement, les modèles les plus efficaces sont départagés avec des bases d'apprentissage et dans le cadre d'une coopération entre la Banque de France et l'Insee. Ils pourraient permettre de réduire les questions posées à l'ESA et surtout améliorer la qualité des données sur les restructurations, certains liens financiers, les travaux de profilages et plus généralement les contrôles de données structurelles. L'utilisation de techniques de *machine learning* est nécessaire pour cela et n'est pas simple à mettre en œuvre compte tenu de la grande hétérogénéité des documents à exploiter.

Les travaux à partir du **système d'information** sur la **démographie d'entreprises**, rénové en 2022, se sont poursuivis en 2023 sur la démographe dite structurelle. Les premiers envois de données à Eurostat dans le cadre du règlement *European Business Statistics* (EBS) ont été effectués, débutant en juin 2023 par les données sur les naissances et décès d'entreprises, les survies, ainsi que sur les en-

treprises en forte croissance. Un travail a été entamé pour améliorer la cohérence des données transmises sur le même sujet par les différents domaines (répertoire statistique, démographie d'entreprises et statistiques structurelles de source Esane principalement), portant en particulier sur le concept d'unité « active dans la période de référence ». Pour la diffusion nationale, l'élaboration des nouveaux fichiers de diffusion sur les stocks d'unités devrait déboucher au T4 2023 ou au T1 2024. L'ambition est de les compléter d'équations démographiques expliquant l'évolution des stocks d'unités d'une année à l'autre. Ces travaux ont été retardés par l'impérieuse nécessité de tenir compte de l'impact du guichet unique sur le suivi mensuel des créations d'entreprises, qui a été adapté depuis le début de l'année pour délivrer une analyse économique restant pertinente.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En marge de la réingénierie Esane, des travaux de simplification démarrés en 2022, se sont poursuivis : la fusion des processus de production Esane pour les données Dom et métropole (processus à ce jour dissociés et donc redondants et chronophages) a été lancée. Les travaux sont en cours de finalisation et devraient donc permettre une collecte du millésime 2023 (en 2024) unifiée.

Concernant la mise en œuvre du nouveau règlement européen EBS, qui s'applique depuis le millésime 2021, les données définitives des *Structural Business Statistics* (SBS) ont été livrées dans les temps à Eurostat (fin juin 2023) : les chaînes de programmes ont été adaptées aux nouvelles attentes du règlement, la collaboration avec la Banque de France a permis de fournir les données financières attendues par Eurostat de façon centralisée (elles étaient auparavant fournies de façon disjointe des autres secteurs d'activité et directement par la Banque de France) et des travaux ont été engagés afin de fournir un maximum de variables attendues par Eurostat.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

**La refonte du répertoire inter-administratif Sirene (programme Sirene 4)** s'est poursuivie en 2023. Cette refonte s'inscrit dans le contexte de déploiement du guichet unique pour les formalités des entreprises, opéré par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Issu de la loi Pacte, le guichet unique remplace, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) qui étaient gérés par les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres d'agriculture, les greffes, les URSSAF et les services des impôts des entreprises. Dans le cadre d'une solution de continuité, ces six réseaux ont cependant perduré en 2023 afin de permettre aux entreprises et à leurs mandataires de réaliser toutes leurs formalités.

Un premier lot du programme permettant le traitement des formalités de création d'entreprise provenant du guichet unique a été déployé en novembre 2022. Différentes adaptations ont été réalisées au cours de l'année 2023 pour accompagner la montée en charge du guichet unique pour les formalités des entreprises ; elles ont visé notamment à mieux prendre en compte les invalidations de formalités par les autorités compétentes en charge de la validation.

Les formalités de modification et de cessation restent traitées dans les applications Sirene 3 et ce répertoire reste maître jusqu'à la bascule complète vers les applications Sirene 4 prévue à la fin du premier trimestre 2024.

Pour le **répertoire statistique d'entreprises Sirus**, les travaux devant permettre l'accrochage à Sirene 4 se sont poursuivis en 2023 afin d'assurer l'alimentation fluide du répertoire statistique au moment où Sirene 4 deviendra répertoire maître. En outre, le nouvel outil Orus (outil de recherche des unités statistiques), servant à identifier automatiquement les unités recherchées par l'utilisateur et à enrichir les échos de données économiques issues du répertoire statistique, sera complété d'ici fin 2023-mi-janvier 2024 par un web service applicatif interne permettant des recherches unitaires à la volée. En parallèle, le rapport qualité sur le répertoire statistique a été enrichi par des données re-

quises par le règlement EBS, en particulier sur l'emploi (emploi non-salarié), tandis que le repérage des unités actives a été affiné selon la méthode retenue pour la démographie d'entreprises. Enfin, des premières réflexions sur l'implémentation d'une double codification de l'activité économique, selon les nomenclatures d'activités NAF rév 2 et NAF 2025, ont été amorcées. La nouvelle nomenclature devra être incorporée dans les répertoires statistiques des États membres de l'Union européenne en 2025.

En vue de l'interopérabilité des répertoires internationaux, **le profilage européen** a été réalisé en 2023 dans une configuration élargie. Se combinent désormais dans le profilage européen deux exercices, celui réalisé depuis plusieurs années sur les groupes et les entreprises intégrées et un nouveau portant sur la structure des groupes (mais pas celle des entreprises). Dans le cadre du premier exercice, deux groupes français d'importance sont traités par la division Profilage et traitement des grandes unités en 2023 en tant que pays centre de décision de ces deux groupes, à quoi s'ajoute le traitement d'une vingtaine de groupes en tant que pays partenaire, c'est-à-dire un pays dans lequel le groupe est implanté mais qui n'abrite pas le centre de décision. De plus, pour la première fois depuis 2023, une dizaine de groupes multinationaux français importants ont été profilés par le pôle Lifi de Poitiers et la division Infrastructures et répertoires statistiques en démarche « *top-tier multinational enterprise groups* » - c'est-à-dire une analyse limitée au contour de groupe et aux liens financiers entre les unités qui le composent - en avance de phase du cycle annuel du **répertoire européen des groupes** (*Eurogroup register*, EGR). Cette démarche sera poursuivie et prendra de l'ampleur les années suivantes. Les outils européens mis à disposition des INS pour ces actions de profilage, complet et *top-tier*, seront à terme refondus pour devenir un module en soi de l'EGR.

En croisant les regards des INS, cela permet d'avoir une meilleure vision des groupes et entreprises en Europe globalement et dans chaque pays séparément.

**Les travaux liés aux révisions des nomenclatures d'activités et de produits se poursuivent en 2023** et, dans leur sillage, les travaux de révision de la nomenclature d'activités française (NAF). Après adoption des nouvelles structures des nomenclatures d'activités internationale (ISIC) et européenne (NACE) en 2022, la rédaction des notes explicatives détaillées, qui précisent les contenus et frontières des catégories ainsi que les règles de classement, a été achevée en 2023. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de groupes de travail (*Task Force* européenne et *Task Team* de l'ONU) auxquels la France contribue substantiellement, mais également en impliquant de nombreux partenaires en France.

Pour mener à bien la révision de la NAF en associant largement les acteurs concernés (producteurs et utilisateurs de données, syndicats et organisations professionnelles, chercheurs, unités gérant les enquêtes et les répertoires), les travaux ont été conduits sous l'égide d'un groupe de travail du Cnis, et ont mobilisé une vingtaine de sous-groupes sectoriels, pilotés par des représentants du Service statistique public (SSP). La nouvelle NAF (NAF 2025), ainsi que les tables de correspondances indispensables à sa mise en œuvre, ont été élaborées en 2023. Après avis du Bureau du Cnis, fin 2023, la NAF 2025 sera soumise à l'approbation d'Eurostat, comme le prévoit le règlement européen, au tout début de l'année 2024.

Les révisions des nomenclatures de produits, européenne (CPA) et internationale (CPC), sont également instruites en 2023, par des groupes de travail, la France contribuant substantiellement à la *Task Force* européenne.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

De nouveaux tableaux agrégés relatifs à la démographie d'entreprise structurelle seront mis en ligne sur le site de l'Insee, possiblement d'ici fin 2023. Jusqu'à présent, seuls des fichiers détails étaient diffusés.

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023**

---

Sans objet

## **3. Principales publications de l'année 2023**

---

Sans objet

## 0. Éléments de contexte en 2023

---

Fin 2022, la division Indices des prix à la production (IPP) a réalisé dans l'urgence, au pied levé, une enquête auprès des fournisseurs d'électricité en vue de connaître les prix moyens à acquitter par leurs clients professionnels, compte tenu des contrats négociés avec les entreprises clientes courant 2022 pour l'année 2023. Les résultats de cette enquête ont été publiés en février 2023 sous la forme d'un *Insee Focus*.

Devant le succès de l'opération, la Commission « Entreprises » du Cnis, à l'occasion de sa réunion de printemps, a demandé que l'enquête soit reconduite en 2023 et étendue à cette occasion aux fournisseurs de gaz.

Le projet de dématérialisation des factures entre assujettis à la TVA, conduit par la DGFIP sous l'impulsion d'une directive européenne, devrait être déployé à partir de 2026 pour les plus grandes entreprises. Ce projet est de nature à bouleverser le fonctionnement de la statistique d'entreprises de par la transformation profonde des données mises à disposition de celle-ci qu'il va occasionner. Il a fait l'objet d'une note de cadrage stratégique pour ce qui est de sa déclinaison à l'Insee.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Enquête sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz**

Suite à la demande du Cnis lors de la réunion du 30 mars 2023, il a été décidé de reconduire l'enquête sur les prix prévisionnels de l'électricité à un rythme annuel et de l'élargir aux prix du gaz. Ce projet a été présenté lors de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 5 octobre 2023 et obtenu un avis d'opportunité favorable. L'enquête a été examinée par le Comité du Label mercredi 8 novembre.

#### **Poursuite de l'allègement de la charge de renouvellement de l'enquête Opise**

Afin de réduire la charge de renouvellement des échantillons de produits pour lesquels les prix sont suivis et de faire en sorte qu'ils soient renouvelés au minimum tous les 5 ans comme le prescrit le règlement européen *European Business Statistics* (EBS), le suivi de 15 branches CPF4 pour la production industrielle, 17 branches pour les importations industrielles et 4 branches pour les services a été arrêté. Toutes ces branches présentent un enjeu faible (chiffre d'affaires inférieur à 0,2 % du total). Par ailleurs, les échantillons des branches dont le renouvellement a été lancé ont été optimisés, ce qui a permis de réduire leur taille d'environ 35 % dans les services et de 40 % dans l'industrie.

Le renouvellement de l'avis d'opportunité pour une période de cinq ans sera demandé en 2024.

#### **Passage en multimode du renouvellement des échantillons de produits Opise**



Une preuve de concept (POC) concernant l'utilisation de questionnaires auto-administrés (QAA) pour le renouvellement des échantillons de l'enquête Opise pour les branches industrielles a été réalisée. Elle a montré que les QAA étaient susceptibles de diviser par deux la durée des renouvellements ainsi que la charge pour les ingénieurs-experts en entreprises.

Ces résultats positifs ont permis de confirmer la pertinence du projet qui a commencé début septembre 2023. Dans un premier temps, celui-ci s'est concentré sur la définition d'un questionnaire semblable à celui de la POC mais adapté aux spécificités des branches des services en vue de la réalisation de pilotes (industrie et services) début 2024. Par ailleurs, une démarche UX Design a été lancée afin de définir des parcours utilisateurs pour les différentes phases du renouvellement.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

Les travaux autour de l'utilisation de nouvelles sources de données se sont poursuivis en 2023, avec d'une part, l'achèvement de certains projets et d'autre part, la poursuite ou l'initialisation d'autres travaux.

Le projet Nosica tel qu'il a été défini en 2019 et qui visait à remplacer et compléter l'enquête Emagsa par des données privées est achevé. Les données de caisse (DDC) des enseignes de la grande distribution et les données de carte bancaire (CB) sont désormais utilisées en production pour l'estimation précoce à 30 jours des indices de chiffre d'affaires et de volume associés sur le commerce de détail, tels que requis par le règlement *European Business Statistics*. L'enquête Emagsa a été supprimée en février 2023 (après la fin de la collecte relative au dernier mois de 2022). Ces données ont fait l'objet d'études approfondies sur leur qualité<sup>1</sup> et des travaux méthodologiques se poursuivent dans le cadre de la chaire Finance digitale (pour la partie CB). Le champ des enseignes transmettant leurs données de caisses a été élargi aux enseignes du hard-discount alimentaire. Enfin, l'implémentation de la méthode de classification automatique des libellés des données de caisse dans la NAF a été mise en production et des indices par produit (niveau A129) calculés à partir des données de caisse sont désormais fournis mensuellement comme intrant aux comptes nationaux trimestriels pour l'estimation de la consommation en biens. La méthodologie expérimentée dans le cadre d'une collaboration avec le SSP lab à partir de 2019 pour la classification de données textuelles a depuis été reprise dans d'autres opérations à l'Insee.

La Déclaration sociale nominative (DSN) est désormais utilisée comme source principale pour le calcul de l'indice de la production dans la construction, en remplacement des deux enquêtes déléguées auprès des fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics.

Les travaux autour des nouvelles sources de données, et la veille scientifique associée, se sont par ailleurs poursuivis, à la fois sur la consolidation des acquis, l'exploration de l'utilisation pour les indicateurs d'activité de données disponibles par ailleurs à l'Insee (données de comptes bancaires), ainsi que l'initialisation du projet relatif aux données de facturations électroniques.

### **Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle**

Le projet ESTANP (Élaboration des Statistiques ANnuelles de Production) est entré dans la phase de conception réalisation.

Les réalisations les plus avancées concernent l'outillage du processus de mise à jour des listes de produits enquêtés dans l'enquête annuelle de production (EAP) et dans les Enquêtes mensuelles de branche (EMB). Le principal *input* de ce processus est la liste des produits communautaires

---

1 Cazaubiel A., Cheptitski A., Darmaillacq C., Leblanc P., Simon O., « Apports, limites et perspectives des données de transactions carte bancaire CB dans le suivi de l'activité économique », document JMS 2022  
Le Goff F., Leroy T., Leblanc P., « New data sources for early estimates on retail trade activity », European establishment statistics workshop (2023)

(ProdCom) communiquée annuellement par Eurostat. Le processus s'appuiera sur l'application ESTANPille. Cette application fournira la première brique des métadonnées actives nécessaire aux questionnaires de l'EAP et des EMB. Elle intervient en amont du processus en fournissant les lignes de produits à enquêter respectivement pour les deux enquêtes. L'application ESTANPille a été conçue pour pouvoir répondre à des besoins similaires de mises à jour de listes de produits et de lien entre listes de codes d'autres enquêtes. Elle pourrait être utilisée à terme par l'Enquête sectorielle annuelle (ESA) dont une partie de l'interrogation s'appuie également sur une liste de produits.

Parallèlement à ces travaux, les réflexions sur le questionnement de l'EAP devraient aboutir à la fin de l'année 2023. L'orientation est de simplifier le questionnaire actuel dont la complexité nuit à la complétude des réponses obtenues des unités interrogées. Le cœur du questionnaire s'appuie actuellement sur un éclatement des facturations en cinq modèles économiques visant à distinguer : les activités de production pour compte-propre, les activités de négoce, de donneur d'ordre, ou de fabrication par un sous-traitant. Le questionnement futur devrait privilégier le modèle de compte-propre qui constitue plus de 80 % des unités interrogées et décomposer les facturations seulement lorsque c'est nécessaire.

Des travaux de mutualisation du questionnement de l'EAP et de l'ESA ont également été lancés à partir du second trimestre avec l'idée d'enrichir les réflexions de simplification des enquêtes structurelles d'entreprise.

Le projet ESTANP a également contribué à faire évoluer le produit « Concevoir » de la filière d'enquête en participant aux développements de tableaux dynamiques dans les applications de spécification et de génération de supports de collecte.

Enfin les premiers travaux de conception des fonctions de reprise des questionnaires ont démarré au troisième trimestre. Le chef de projet statistique étant également le pilote par intérim du produit « Traiter » de la filière d'enquête, ces travaux ont bien l'objectif de construire des fonctionnalités de reprise des questionnaires des enquêtes entreprises ou ménages qui en ont le besoin.

### **Indices régionaux de chiffres d'affaires**

Suite à des travaux exploratoires menés en 2021-2022 au sein des Directions régionales des Pays-de-la-Loire et d'Occitanie, une expérimentation de production récurrente d'indices de chiffre d'affaires régionaux sur certains secteurs d'activités, dérivés des indices de chiffre d'affaires nationaux (source : remontées TVA de la DGFIP) a été menée sur le premier semestre 2023.

Après consolidation et analyse, il était prévu un début de publication régulière (pour les utilisateurs externe) dans le courant du second semestre. Pour des raisons de rodage et d'expertise complémentaire, le passage à la diffusion externe n'est pas encore à l'ordre du jour, bien que toujours envisagé.

Néanmoins, le début d'une production régulière à destination des utilisateurs internes (conjuncturistes en région), intégrée désormais de façon pérenne dans les missions du pôle Indices sectoriels d'activité de la Direction régionale des Pays de la Loire, marque une avancée.

### **1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

#### **Poursuite des démarches qualité**

Après avoir finalisé en 2021 la démarche qualité sur les indices de prix à la production, puis fin 2022 celle relative au processus « Produire des indices de chiffres d'affaires (ICA) et leurs indicateurs dérivés (IPS et IVVC) » (processus essentiel de l'Insee), une démarche qualité sur le processus de production des indices de la production dans l'industrie et dans la construction a été initialisée en 2023.

#### **Amélioration de l'échantillonnage des enquêtes mensuelles de branche**

Des réflexions sont menées depuis plusieurs années sur le bon équilibre à trouver entre tirages aléatoires et tirages cut-off. En effet, les produits tirés en aléatoire permettent d'obtenir des estimateurs sans biais, mais présentent parfois une variance élevée pouvant dégrader la précision

finale. Une méthodologie instaurant des strates à tirage nul (concernant les plus petites entreprises, dont le poids est négligeable) et visant à trouver un équilibre entre minimisation du biais et de la variance a été testée en 2023 et a fait l'objet d'un document interne approfondi. Elle est mise en place dans le cadre de l'échantillonnage de EMB fin 2023 pour l'année 2024. Elle fera l'objet de restitutions lors de séminaires internes, voire externes si des occasions se présentent.

### **Détection d'anomalies dans les déclarations de TVA**

La division Indicateurs conjoncturels d'activité a lancé fin 2022 avec le SSP Lab une expérimentation sur la détection d'anomalies dans les données de TVA au niveau microéconomique, alors que le *selective editing* actuel repose essentiellement sur une priorisation macroéconomique et pose certains problèmes d'efficacité. Initié dans le cadre du mémoire de master d'un agent en poste dans la division, les premiers résultats statistiques sont encourageants et pourraient servir dans d'autres processus. Les travaux vont se poursuivre autour de deux méthodes principales : l'approche RegArima implémentée dans les outils de désaisonnalisation (approche non supervisée) et la méthode XGBoost qui permet d'exploiter la richesse des variables disponibles (approche supervisée).

### **Intégration des données individuelles des industries agro-alimentaires dans les applicatifs de production de l'indice de la production industrielle (IPI)**

Pour le calcul de l'indice de la production industrielle (IPI), l'ensemble des traitements amont sur les industries agroalimentaires (IAA) est aujourd'hui géré par le Bureau des Statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA) du SSP Agriculture (établissement de Toulouse). Ces traitements reposent sur des procédures en self, par nature moins sécurisées qu'une application de production, et nécessitant d'importants investissements pour les maintenir et les mettre à niveau dans les années qui viennent. Dans la configuration actuelle, la division Indicateurs conjoncturels d'activité n'a par ailleurs pas accès aux données individuelles sur les entreprises, alors que celles-ci amélioreraient significativement l'analyse des indices dans la section.

Le projet d'une intégration plus poussée des données individuelles IAA et de leur analyse dans le binôme d'applications Ocapi-Origami utilisé pour le calcul de l'indice de la production industrielle a été lancé. L'identification des travaux et leur organisation a bien avancé en 2023. Les efforts se poursuivent actuellement sur deux axes : les premiers tests d'intégration des données individuelles dans les applicatifs et la mise en place des conditions permettant aux agents du BSIAA de pouvoir effectuer les travaux d'apurement et d'analyse sous ces applicatifs qui ne sont pas accessibles hors environnement Insee.

### **Conversion de chaînes self en R**

Les travaux de conversion de chaînes self en R (ou un autre langage sélectionné dans la palette d'outils remplaçant SAS) se sont poursuivis en 2023. Plusieurs chaînes fonctionnent désormais totalement sous R et ont permis d'améliorer la définition des bonnes pratiques et de faire monter en compétence les agents. Les travaux de conversion seront finalisés pour mi-2024. Une partie des travaux porte sur l'amélioration des outils d'analyse et non sur un remplacement des chaînes self à l'identique. Ils pourront par ailleurs incorporer les outils développés sur la détection d'anomalies (cf. partie dédiée).

### **Préparation du passage à la base 2021 pour les statistiques de court terme**

Dans le cadre du règlement EBS, les statistiques de court terme (activité et prix) doivent passer à la base 2021 courant de l'année 2024. Des moyens significatifs sont dévolus au sein du DSCT en 2023 et jusqu'à la fin du premier semestre 2024 pour assurer l'atterrissage dans les temps. Les travaux planifiés portent à la fois sur le domaine statistique et informatique : recalcul des pondérations, rétopolations, rétro-ingénierie sur les applications pour identifier les ajustements nécessaires, développements informatiques si nécessaire, injection des nouveaux paramètres.

## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le sillage de la réduction des délais de publication de l'IPI (+35 jours maximum contre +40 à partir de juillet 2021), des réflexions se poursuivent pour réduire les délais sur les indices d'activité sur commerce et service (indice de volume des ventes dans le commerce et indice de production dans les services). L'objectif est de parvenir à une réduction de 10 jours des délais de publication (passage de +60 à +50) en s'appuyant sur une amélioration de l'organisation, de l'efficacité des traitements et l'apport des nouvelles sources de données. Des réflexions ont également débuté pour approfondir la réduction des délais de publication sur l'IPI.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

---

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2023

---

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Indices de chiffre d'affaires, indices de production dans les services et indices de volume des ventes dans le commerce	<a href="https://www.insee.fr/fr/information/7637360">https://www.insee.fr/fr/information/7637360</a>		
New data sources for early estimate on retail trade activity	En cours de publication sur le site du ENBES <a href="https://sites.google.com/enbes.org/home/home/scientific-repository">https://sites.google.com/enbes.org/home/home/scientific-repository</a>		
Des prix de vente de l'électricité aux clients professionnels attendus en forte hausse en 2023	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/6794043">https://www.insee.fr/fr/statistiques/6794043</a>		
Les prix de production connaissent une hausse inédite en 2022 mais décélèrent en fin d'année	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7454950">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7454950</a>		

## 0. Éléments de contexte en 2023

---

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture, conduit une enquête mensuelle sur les hébergements touristiques (hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)), des enquêtes thématiques annuelles ou pluriannuelles, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des obligations européennes, de la participation à l'élaboration des comptes nationaux et d'une meilleure connaissance des conditions de production des entreprises *via* de nombreuses enquêtes thématiques.

Le premier point marquant de l'année 2023 concerne la participation du département à l'élaboration des comptes nationaux : participation aux chantiers de la nouvelle base, prévue pour 2024, sur des thématiques variées (automobile, R&D, logiciels et bases de données, marges de commerce par produits, agriculture avec notamment la prise en compte du nouveau recensement agricole, etc.), et la production de comptes 2019 et 2020 en nouvelle base.

Les réflexions sur le concept d'entreprise dans les différentes publications dont l'*Insee Références* entreprises, s'appuyant sur les conclusions de la mission de l'inspection générale de l'Insee sur la statistique d'entreprises menée au printemps 2021, et sur les concertations auprès des utilisateurs (chercheurs, journalistes, fédérations professionnelles), ont été poursuivies. En 2023, la collecte en entreprise a concerné les enquêtes TIC et CIS. Un groupe de travail a été réuni pour tirer le bilan de cette méthode d'interrogation, qui pourrait être aménagée pour certaines enquêtes.

En 2023, la demande de statistiques sur le tourisme s'est confirmée. Le recentrage de l'Insee sur la production de données de cadrage a été amorcé, conduisant à faire évoluer le dispositif de l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (EFT), dont l'échantillon d'hôtels a été réduit en janvier 2023 (celui des campings et autres hébergements collectifs de tourisme devant l'être en janvier 2024). Les études et la diffusion sur le tourisme ont été intenses, exploitant tant les enquêtes de fréquentation que des enquêtes sur la demande touristique des résidents, et nombre de sources complémentaires (données administratives, cartes bancaires CB, données des plateformes de réservation d'hébergements proposés par des particuliers). La publication des comptes satellites du tourisme 2021 en avril 2023 s'est accompagnée de celle d'un billet de blog expliquant le concept de « poids du tourisme » dans l'économie.

Pour documenter l'impact de l'évolution des prix de l'énergie sur l'activité des entreprises, le questionnaire de l'enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie (EACEI) collectée début 2023 a été enrichi de questions sur les évolutions de tarifs subies et l'impact anticipé sur l'activité de l'entreprise, et l'exploitation de l'enquête a été organisée en deux temps permettant une première mise à disposition rapide d'estimations de prix et d'éléments qualitatifs.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services (ESM5)**

L'enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services a reçu un avis d'opportunité favorable en mars 2023. La prochaine collecte aura lieu en 2024, elle portera sur les secteurs du commerce de détail et services de l'automobile et sur celui des équipements de la personne. Le dossier pour le renouvellement du label sera examiné le 6 décembre 2023. Un comité de concertation avait été organisé au premier semestre 2022. Au cours de l'année 2023, les expertises ont été poursuivies pour améliorer la sélection des unités interrogées et viser une exhaustivité de la couverture du champ accrue à coûts maîtrisés.

#### **Enquête Chaînes d'Activités Mondiales (CAM)**

L'exploitation de l'enquête sur les chaînes d'activités mondiales (CAM), collectée à l'automne 2021, a donné lieu à un *Insee Première* publié en avril 2023.

#### **Enquête auprès des associations (ESM9)**

La collecte de la prochaine enquête auprès des associations aura lieu en 2025. La possibilité de remplacer les données d'enquête sur l'emploi par des données statistiques d'origine administrative (bases tous salariés) reste en cours d'évaluation, visant à alléger la charge de réponse des enquêtés. Les travaux d'analyse textuelle menés en 2019 pour constituer des strates de sondage par domaines d'activité ont été actualisés en tenant compte des données collectées en 2019. Une évaluation statistique du champ manquant pour les associations d'Alsace-Moselle absentes de la base de sondage a été menée, et des travaux sont en cours pour récupérer, dans un premier temps à des fins d'expertise, les registres des associations et des associations coopératives des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle dont la création a été autorisée par arrêté du 22 décembre 2022. La possibilité de mobiliser le répertoire Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux) a été instruite, dans l'objectif d'améliorer la qualité de la base de sondage sur les domaines médicaux et médico-sociaux ; son intégration devra conduire à retravailler le modèle de prédiction des activités sur ces champs. Un comité de concertation s'est réuni en mars 2023.

#### **Enquête sur la filière automobile (ESM5)**

Une enquête sur la filière automobile a été préparée en 2023, afin de mieux connaître le périmètre de cette filière en évolution, les caractéristiques des unités qui y contribuent, mais aussi approcher les mutations qui la traversent et les défis auxquels elle doit faire face. La collecte (par internet) de cette enquête est programmée pour fin 2024. L'avis d'opportunité a été rendu en octobre 2023. La présentation au comité du label est prévue au premier trimestre 2024.

#### **Enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie (EACEI)**

Compte tenu du contexte d'évolution des prix de l'énergie et de leur impact sur les entreprises notamment industrielles, des questions spécifiques ont été rajoutées dans le questionnaire de l'enquête dont la collecte a débuté en janvier 2023. Elles portent sur le prix de l'électricité et du gaz et les contrats des établissements pour ces deux énergies (nature, échéance, renouvellement, etc.). Elles figurent au sein du module de chaque énergie. De plus, une question sur l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur l'activité a été rajoutée en fin de questionnaire. Ces questions ont fait l'objet d'une exploitation rapide avec la publication d'un *Insee première* en juin 2023. Une exploitation plus riche sera publiée dans un dossier de *Insee références* à paraître en décembre 2023.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

### **Revoir la place des différentes données dans la production des données d'équipement commercial**

La nouvelle nomenclature ne permettra plus d'identifier de façon exhaustive les commerçants pratiquant majoritairement la vente à distance. La méthodologie de production du dispositif « Points de vente », qui utilisait cette information, a été adaptée en conséquence, et la place relative des différentes sources d'information sur l'équipement commercial réexaminée. Une nouvelle série de données individuelles a été publiée. Le nouveau dispositif fera l'objet d'un point d'information lors de la commission « Territoires » du 23 novembre 2023.

### **Consolider le taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique**

Les liens avec les éditeurs de logiciels utilisés par les hébergements ont également été élargis, afin de développer le taux de dématérialisation de ces hébergements

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

### **Participation aux chantiers de la nouvelle base des comptes nationaux**

En 2023, les travaux liés au changement de base des comptes nationaux ont encore été prioritaires, réalisés concomitamment à ceux des campagnes courantes des comptes pour trois divisions du département : réexamen des chantiers sur les grands groupes (automobile, aéronautique) ; chantier R&D ; chantier logiciels et base de données ; chantier des marges de commerce par produit ; niveaux de base de la consommation des ménages ; chantiers sur le secteur de l'agriculture (prise en compte du nouveau recensement agricole ; articulation avec les comptes régionaux ; articulations des productions agricoles, IAA, activités secondaires) ; estimation des comptes 2019 et 2020 en nouvelle base, sous la coordination du département des comptes nationaux. Des travaux d'améliorations méthodologiques sont également menés pour la production des comptes spécifiques pris en charge par le département.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Le Département participe aux travaux sur la refonte des nomenclatures, dont le Département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss) a la charge. Il a en particulier assuré le pilotage de plusieurs sous-groupes sectoriels du groupe de travail du Cnis réuni sur le sujet : commerce de gros et de détail ; hébergement et restauration ; télécommunication, programmation informatique, conseil et autres services d'information ; activités de services administratifs et de soutien ; autres activités de services.

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### **Création d'un *Essentiel sur... le tourisme***

Afin d'accroître la visibilité de l'ensemble de l'offre de l'Insee en matière de tourisme, un *Essentiel sur... le Tourisme* a été conçu en lien avec le département de l'offre éditoriale de l'Insee. Il livre des réponses aux questions récurrentes et permet d'accéder facilement aux principaux résultats sur le tourisme produit par la statistique publique (chiffres clés et lien vers les dernières publications)

ainsi qu'à un résumé des sources utilisées. La mise en ligne a été effectuée le 27 septembre 2023, à l'occasion de la journée mondiale du tourisme

### Avancement des dates de publication des bilans des saisons touristiques

Les bilans des saisons d'hiver et d'été étaient jusqu'à présent diffusés environ trois mois après la fin de la saison considérée. Des estimations avancées des indicateurs de fréquentation ont été produites pour raccourcir ce délai, avec une diffusion du bilan d'hiver fin avril 2023 et surtout du bilan de saison d'été dès le 27 septembre 2023, à l'occasion de la journée mondiale du tourisme.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Malgré la crise sanitaire, les taux de marge commerciale par secteur d'activité restent stables en 2020	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/6685791">https://www.insee.fr/fr/statistiques/6685791</a>		
Les difficultés rencontrées en 2020 dans les chaînes de valeurs mondiales des entreprises françaises	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7231379">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7231379</a>		ESM1, ESM2, ESM5
Avec la crise sanitaire, moins de déchets dans les établissements industriels et de services en 2020	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7454835">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7454835</a>		ESM10, EDD10
Avec la crise sanitaire, la part du tourisme dans le PIB de la France tombe de 4,1 % en 2019 à 3,0 % en 2021	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7455206">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7455206</a>		
Saison touristique d'hiver 2023 - La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme aussi élevée qu'avant-crise	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7613773">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7613773</a>		
En 2022, le prix annuel moyen du MWh d'électricité a augmenté de 45 % et celui du MWh de gaz de 107 %	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7631039">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7631039</a>		



Les réseaux d'enseigne réalisent plus d'un quart de la valeur ajoutée de l'hébergement-restauration	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7630368">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7630368</a>		ESM5
30 000 magasins alimentaires sous réseaux d'enseigne couvrent tous les bassins de vie	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7652356">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7652356</a>	AVG5	ESM2, ESM5
Stabilité de l'emploi salarié dans le commerce de détail en 2022, les effectifs au contact du client diminuent depuis 2016	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7663429">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7663429</a>		
L'essentiel sur ... le tourisme	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7653005">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7653005</a>		
Saison touristique d'été 2023 - La clientèle non-résidente dynamise la fréquentation des hébergements collectifs de tourisme	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7673131">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7673131</a>		
En 2021, un quart des montants antipollution investis dans l'industrie visent à consommer une énergie plus propre ou moins d'énergie	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7670081">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7670081</a>		ESM10
Les deux tiers des entreprises françaises fournissent un accès à distance aux outils de travail	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7674969">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7674969</a>	AVG3, AVG6	ESM7
Les entreprises en France - Édition 2023	À paraître le 06/12/2023	AVG6, AVG7, AVG8	ESM1, ESM4, ESM5

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

### 0. Éléments de contexte en 2023

---

L'année 2023 a été marquée par une **actualité conjoncturelle qui est restée très fournie**, du fait notamment des forts mouvements des prix à la consommation et des incertitudes géopolitiques.

**Le dispositif des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises a été aménagé** pour tenir compte de ce contexte. Le module *ad hoc* sur les prix de l'énergie qui avait été introduit fin 2022 sous une forme assez quantitative a été revu, et réintroduit début 2023 sous une forme allégée et plus qualitative. Il vise désormais à évaluer les changements de comportements passés et anticipés des entreprises, ainsi que l'impact du contexte énergétique sur l'activité économique.

Compte tenu des attentes des utilisateurs, **le rythme des analyses conjoncturelles est resté plus fréquent qu'avant la crise sanitaire** : trois *Points de conjoncture* intermédiaires ont ainsi été publiés en plus des quatre *Notes* trimestrielles. Ces publications ont mobilisé tout à la fois les données « classiques » issues des enquêtes et, en tant que de besoin, les données à plus haute fréquence.

S'agissant des **moyens**, le transfert de la section de gestion des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises s'est poursuivi. Entamé en septembre 2021, il est depuis septembre 2023 achevé du point de vue administratif. Il reste maintenant aux équipes à monter en compétence et collectivement à trouver un mode de fonctionnement pérenne.

Enfin, dans le cadre du **passage quinquennal devant le Cnis et le Comité du label** de l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, et suivant les recommandations du rapport de l'Inspection générale de 2020 sur le domaine Conjoncture, différents travaux méthodologiques ont été menés. Ils ont, entre autres, abouti à la décision du Comité de Direction de l'Insee d'arrêter l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment, compte tenu notamment de la faiblesse persistante du taux de réponse à cette enquête. Après l'avis d'opportunité obtenu en mars, le Comité du label a renouvelé en octobre le label pour l'ensemble des sept enquêtes de conjoncture présentées.

### 1. Travaux en 2023

---

#### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Le module *ad hoc* sur les prix de l'énergie (gaz et électricité) qui avait été introduit en novembre 2022 sous une forme assez quantitative a été revu, et réintroduit sous une forme allégée et plus qualitative depuis février 2023. Il vise désormais à évaluer les changements de comportements passés et anticipés des entreprises, ainsi que l'impact du contexte énergétique sur l'activité économique. Ce module ne concerne que les enquêtes dans les services et l'industrie. Il est à souligner que la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 30 mars 2023 a souligné<sup>2</sup>, l'intérêt de cette information et encouragé la statistique publique à poursuivre pour « éclairer le contexte de crise ».

---

2 <https://www.Cnis.fr/wp-content/uploads/2023/05/cr-2023-1re-reunion-com-entreprises-def.pdf>

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Sans objet

## 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Instruction et documentation de différents travaux méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture (correction de la non-réponse<sup>3</sup>, suppression de l'enquête trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment<sup>4</sup>, notamment)
- Poursuite des travaux méthodologiques sur les indicateurs synthétiques issus des enquêtes (tels les indicateurs synthétiques de climat des affaires)
- Poursuite, également en interne, des travaux sur les GDP Tracker
- Rénovation des outils de prévision des prix des produits alimentaires

## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La fréquence des publications d'analyse conjoncturelle est restée plus importante qu'avant la crise sanitaire, répondant ainsi aux besoins des utilisateurs dans un contexte de crise(s). Sept *Notes* ou *Points de conjoncture* ont ainsi été publiés en 2023, comme en 2022 et 2021 (contre classiquement quatre par an, avant la crise sanitaire). cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119>

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

---

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2023

---

*Notes et Points de conjoncture* <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119>

Les *Notes de conjoncture* ont, entre, autres, proposé des analyses internationales en renforçant les travaux de comparaison entre pays, notamment au sein de la zone euro (cf. AVG6).

---

3 cf. note 2023\_4299\_DG75-G120

4 cf. note 2023\_17382\_DG75-G120

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

### **Direction générale des douanes et droits indirects**

### **Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE)**

## **0. Éléments de contexte en 2023**

---

Les travaux du Département des Statistiques et des Études du Commerce extérieur (DSECE) étaient encore inscrits en 2023 dans le contexte de la mise en œuvre effective du règlement *European Business Statistics* (dit « EBS »), avec des échéances réglementaires en 2023, mais aussi avec le démarrage de l'exploitation des micro-données des États membres.

L'activité 2023 a également été affectée par le contexte particulier de la crise énergétique et de la poursuite de la guerre en Ukraine, ce qui a conduit le DSECE à s'investir plus spécifiquement sur ces thématiques (vulnérabilité énergétique de la France, impact de l'embargo sur les produits pétroliers russes...).

Par ailleurs, le DSECE a démarré son programme de réingénierie de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur. L'objectif est de rénover et sécuriser l'ensemble des processus, d'intégrer les recommandations récentes de bonnes pratiques de la statistique publique et de satisfaire au mieux les besoins des utilisateurs. L'ensemble du DSECE et les pôles de collecte statistique de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) contribuent à ce projet, en particulier pour la description de l'existant et l'expression des besoins.

Enfin, la source administrative douanière utilisée pour l'établissement des statistiques sur les échanges de biens extra-union européenne (le DAU, document administratif unique) fait l'objet d'une refonte dans le cadre de la mise en place du nouveau service de dédouanement Delta Imports / Exports. Le DSECE s'est préparé à cette évolution pour pouvoir continuer à exploiter cette source de données (spécifications des développements informatiques nécessaires dans la chaîne de traitements) mais la mise en œuvre effective du nouveau dispositif douanier a été reportée à 2024.

## **1. Travaux en 2023**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières**

Sans objet

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données douanières (Delta I/E)

Le système de collecte des données douanières qui sont utilisées par le DSECE pour produire les statistiques sur les importations et les exportations extra-Union européenne (le document administratif unique - DAU) va faire l'objet d'une refonte (projet de plateforme Delta Imports/Exports). La bascule était initialement prévue à l'été 2023 pour les imports et à l'été 2024 pour les exports. Cette future déclaration ne pouvant plus alimenter en l'état la chaîne statistique du commerce extérieur, un nouveau mode d'alimentation a été mis en place. Dans un premier temps cette évolution a permis une alimentation de la chaîne statistique par ce nouveau mode avec la déclaration actuelle (DAU), et le DSECE a élaboré les spécifications pour la prise en compte de la nouvelle déclaration (Delta Imports) lorsque celle-ci sera opérationnelle. Le DSECE a profité de cette évolution pour récupérer des variables auxquelles il n'avait pas accès jusqu'ici dans le DAU, utiles notamment à l'amélioration de la qualité de ses productions statistiques. Le passage à la nouvelle déclaration offrira également une opportunité pour récupérer des nouvelles variables qui n'existent pas dans le DAU.

Le projet douanier de passage à Delta Imports/Exports a toutefois été retardé et la nouvelle plateforme déclarative n'entrera en vigueur que fin 2024, ce qui met donc en attente les évolutions spécifiées par le DSECE pour leur prise en compte dans le système d'information statistique.

### Exploitation des micro-données des autres États membres, dans le cadre du règlement européen sur les statistiques d'entreprises (EBS) (AVG 6, ESM 3)

- *Analyse des données miroir* : des échanges de micro-données relatives aux échanges de biens intra-UE sont prévus par le règlement EBS entre les États membres de l'Union européenne afin qu'une analyse des asymétries des données miroir (ex. données françaises sur les expéditions de biens de la France vers l'Allemagne/données allemandes sur les introductions par l'Allemagne de biens en provenance de la France) soit réalisée. Ces échanges de micro-données ont démarré en 2022, et la DGDDI a mis en place un environnement informatique sécurisé selon les normes de sécurité européennes, proches de ISO27000, afin de réceptionner et traiter ces micro-données. En raison de divers problèmes techniques complexes à résoudre dans le cadre des configurations informatiques de la DGDDI, le DSECE n'a pu accéder à ces données, dans des bulles sécurisées, qu'en avril 2023. Il a alors pu démarrer les travaux d'expertise de ces données. Il s'agit dans un premier temps de mesurer les asymétries au niveau macro, puis de réaliser l'appariement entre les données françaises et leurs données miroir au niveau micro, d'évaluer la qualité de l'appariement et d'identifier les causes de non appariement. Dans les cas où l'appariement a été réalisé, une comparaison des montants est effectuée, et le DSECE peut être amené à contacter les entreprises nationales pour lesquelles un problème d'asymétrie a été repéré ou interroger le pays partenaire. À noter que de la même façon, le DSECE a répondu en 2023 à des questions d'autres États membres dans le cadre des expertises menées par ceux-ci. La charge de travail liée à cette activité de réponse aux demandes reste à l'heure actuelle limitée mais pourrait s'accroître au fur et à mesure du développement des expertises par les autres États membres. Le DSECE participe aux Workshops sur les asymétries des flux intra-UE, qui permettent un partage d'expérience des États membres sur leurs expertises de ces données.

Le DSECE n'a pas encore défini les modalités de son utilisation des données miroir : correction d'erreurs par confrontation de sources, imputation de données manquantes ou en dessous du seuil déclaratif, améliorations méthodologiques... Il est en tout cas exclu à ce stade d'envisager de supprimer la collecte des flux d'introduction intra-UE de biens.

- *Intégration des données du dédouanement centralisé communautaire et des données du quasi-export fournies par les autres États membres* :

- le dédouanement centralisé communautaire permet de centraliser les formalités douanières auprès d'un seul bureau de déclaration d'un État membre pour des flux qui ont lieu dans d'autres États membres. Par exemple, un opérateur français peut déclarer dans un bureau de douane des Pays-Bas des flux de marchandises entre la France et un pays extra-UE. Le système d'échange de micro-données douanières mis place par Eurostat implique que les

Pays-Bas dans ce cas envoient ces déclarations douanières à la France pour qu'elle puisse intégrer les données relatives à ces déclarations dans ses statistiques.

La prise en compte par le DSECE des données fournies par les autres États membres a nécessité une expertise approfondie : d'une part il s'agissait de confronter les identifiants des opérateurs concernés avec la liste des opérateurs autorisés à réaliser du dédouanement centralisé, d'autre part de vérifier que les montants issus des données reçues étaient proches des montants antérieurs à 2022, calculés à partir de déclarations spécifiques sur le dédouanement centralisé, qui ont cessé d'être collectées suite à la mise en place de l'échange de micro-données. L'intégration des données du dédouanement centralisé dans le système d'information statistique devrait être achevée en 2023.

- le quasi-export est l'expédition de biens depuis un État membre vers un autre État membre en vue d'une exportation vers un pays tiers (hors UE) (par exemple, pour la France : expédition de biens depuis la France vers un autre État membre en vue d'une exportation vers un pays tiers, ou bien l'expédition de biens depuis un autre État membre vers la France en vue d'une exportation vers un pays tiers par la France). Les échanges de micro-données douanières mis en place par Eurostat concernent les déclarations d'exportations vers les pays tiers, qui sont transmises par le pays intermédiaire au pays d'origine de l'exportation. L'objectif est de « gommer » les flux intermédiaires intra-UE pour ne faire apparaître dans les statistiques que les flux depuis les pays réels d'exportation vers les pays tiers. Cette intégration est prévue réglementairement à partir de janvier 2024, et a été préparée au DSECE en 2023. Les travaux méthodologiques ont été particulièrement lourds, compte tenu de la difficulté à réconcilier les flux d'exports avec les échanges intermédiaires intra-UE. De plus, il n'existe pas de critères totalement fiables pour identifier le quasi-export dans les flux d'exportation vers les pays tiers, les micro-données échangées entre les États membres peuvent donc être incomplètes ou au contraire contenir des flux qui ne sont pas du quasi-export. Le DSECE a présenté à Eurostat des résultats de ses expertises et mettra en place un processus d'intégration dans ses données uniquement pour les flux bien identifiés.

#### Intégration de nouvelles données fiscales relatives aux ventes à distance intra-UE de biens (ESM3)

Suite à la mise en place du guichet unique de TVA (OSS, pour « One-Stop-Shop ») au niveau de l'Union européenne pour les ventes à distance intra-UE de biens depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les entreprises utilisant ce dispositif ne sont plus tenues de s'immatriculer à la TVA dans l'État membre d'introduction du bien et de ce fait sont dispensées de réponse pour ce flux dans l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI). Il s'agit donc de réintégrer dans les statistiques du commerce extérieur les flux réalisés par ces opérateurs.

Le DSECE s'est rapproché de la DGFIP, et un groupe de travail a été mis en place pour définir précisément le contenu de la transmission à mettre en place et le cadre réglementaire de la fourniture de ces données (convention).

#### Mise en place d'un serveur de production pour la production mensuelle

La partie aval de la chaîne de production mensuelle était mise en œuvre sur des postes informatiques individuels. Depuis l'été 2023, afin de sécuriser le processus et augmenter sa performance, des serveurs de production ont été mis en place. Après une phase de test, la production a été migrée sur ces serveurs. Les temps de traitements se sont significativement améliorés.

#### Transition de SAS vers R

Les programmes SAS ont été progressivement réécrits en R. En particulier, la chaîne de production permettant de produire les statistiques conjoncturelles sur les entreprises exportatrices et les entreprises importatrices (statistiques européennes obligatoires) a été entièrement réécrite, et

améliorée, en R. Les productions européennes réalisées mi-2023 *via* cet outil rénové répondent aux nouvelles exigences du règlement européen EBS et ont été validées par Eurostat.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### Réingénierie de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur (ESM3)

Le DSECE s'est engagé depuis début 2023 dans un projet de réingénierie de son processus de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur. Cette refonte couvre tout le processus, de la collecte jusqu'à la diffusion, en passant par les contrôles-validations et le calcul des agrégats. Elle a pour objectifs de moderniser l'ensemble de la chaîne, d'intégrer les nouveaux outils et les préconisations récentes de bonnes pratiques de la statistique publique, et de rendre la chaîne de traitements plus évolutive afin de prendre en compte de façon plus agile les évolutions réglementaires et de permettre une amélioration continue.

Une première phase du projet s'est déroulée au premier semestre 2023. Elle a consisté à réaliser l'analyse de l'existant et une première expression des besoins, un benchmark avec d'autres processus proches à l'Insee, la Dares et l'Acoss, et une première ébauche de la cible. Au deuxième semestre a démarré la phase de description des processus cible à une maille détaillée. L'ensemble des acteurs de la chaîne (DSECE, Pôles statistiques de la DGDDI (Toulouse, Lille et Garges)), sont mobilisés, en collaboration avec la sous-direction informatique de la DGDDI.

#### Mise à jour des coefficients CAF-FAB (coût assurance fret – franco à bord) (ESM3)

Pour calculer le solde extérieur FAB-FAB, les exportations françaises restent comptabilisées au passage de la frontière nationale (FAB), mais une correction (taux de passage CAF/FAB) est apportée aux importations CAF pour éliminer tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à la frontière nationale. Une symétrie est ainsi établie dans la comptabilisation des deux flux afin de ne pas biaiser le calcul du solde commercial. Un travail méthodologique important a été réalisé pour mettre à jour les coefficients CAF-FAB. Les coefficients actuels s'appuient en effet sur les résultats d'une enquête ancienne qui n'est plus réalisée, et ne sont donc plus à jour. La nouvelle méthode exploite les données issues des déclarations de dédouanement. Des échanges ont eu lieu avec la balance des paiements (Banque de France) et la comptabilité nationale (Insee) pour valider la méthode et s'accorder sur le mode de prise en compte des nouveaux coefficients dans les productions statistiques (comptes nationaux et statistiques du DSECE). Ces nouveaux coefficients seront implémentés début 2024.

#### Nouvelle méthode d'imputation des données manquantes pour les bilans sur les opérateurs (ESM3)

Une nouvelle méthodologie, fondée sur la méthode des plus proches voisins a été élaborée pour imputer les valeurs manquantes par pays et produits dans le bilan opérateurs (nombre d'exportateurs). Elle permet d'améliorer la qualité des estimations.

#### Mise en place de nouveaux coefficients retard dans les séries publiées (ESM3)

Afin d'anticiper les données des déclarations retardataires, des coefficients retard sont estimés et appliqués aux agrégats publiés afin d'éviter (ou réduire) les révisions lors des publications ultérieures. Suite au remplacement de la déclaration d'échanges de biens par l'enquête sur les échanges de bien intra-UE (EMEBI) depuis janvier 2022, une nouvelle estimation des coefficients retards doit être réalisée sur l'ensemble du champ (intra et extra UE). Les travaux méthodologiques ont été réalisés en 2023, il reste à mettre en œuvre la nouvelle méthode en production.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Nouveau produit : nombre d'opérateurs par département et par régions (AVG5, ESM3)

Des tableaux de bord sur le nombre d'opérateurs par départements et régions étaient réalisés en réponse à des demandes ponctuelles des directions régionales des douanes. Il a été décidé en 2023 de fiabiliser l'ensemble des statistiques sur les opérateurs par départements et régions, et elles ont été publiées sur le site internet du DSECE ([https://lekiosque.finances.gouv.fr/site\\_fr/regions/region\\_operateur.asp](https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/regions/region_operateur.asp)).

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

---

Sans objet



## 0. Éléments de contexte en 2023

---

En 2023, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) ont été, comme les années précédentes, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter leur connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2023 a été marquée par la préparation et le démarrage de la collecte de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles. Cette opération va permettre d'actualiser les résultats du recensement agricole 2020 et d'explorer de nouvelles thématiques (utilisation des outils numériques, gestion des déchets...). Le potentiel offert par les données privées sur les traitements en produits phytosanitaires (PPP) a continué à être instruit dans le cadre des travaux du groupe de travail (GT) « Prophyl » (Produits phytosanitaires dans les logiciels) du Cnis, dans le contexte d'une attention croissante portée à ces sujets. Un test de récupération de données avec les principaux éditeurs de logiciel de gestion parcellaire a été préparé tout au long de 2023 pour une mise en oeuvre en mars 2024. Ces travaux pourraient servir de socle à la mise en place d'un registre sur les traitements PPP inscrit dans le projet de texte du règlement SUR (UE) (utilisation durable des pesticides). Enfin, plusieurs projets informatiques ont été retardés ou décalés en raison de contraintes sur les moyens et sur la capacité à faire du côté de la maîtrise d'oeuvre au Service du numérique du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

L'activité du SSP a également été marquée d'une part, par la préparation du Pacte et de la Loi d'Orientation Agricole, avec une attention portée aux problématiques du renouvellement des actifs agricoles et de la souveraineté alimentaire, et d'autre part, les travaux menés dans le cadre de la planification écologique (indicateurs et tableau de bord, France Nation Verte numérique et données, territorialisation...).

Le SSP a également poursuivi ses projets d'innovation basés sur la mobilisation de données externes. Des projets en collaboration avec des équipes de recherche, le Centre national d'études spatiales (Cnes) et des acteurs privés spécialistes du domaine, ont permis d'analyser le potentiel offert par les données satellitaires pour mesurer les surfaces cultivées par culture dans le cadre de la conjoncture, mais également des estimations de rendements. Dans le cadre du programme d'incubation beta.gouv pour des services publics numériques innovants, le SSP a également participé au projet piloté par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) de création d'un portail de déclaration sur l'aquaculture. Le développement de cet outil devrait permettre à terme au SSP d'alléger sensiblement son enquête annuelle sur l'aquaculture.

Enfin, dans un souci de faire connaître au plus grand nombre les statistiques agricoles, le développement du site de data visualisation Viz'Agreste s'est poursuivi en 2023 avec la mise en ligne de nouvelles « viz » valorisant de nouvelles sources de données au-delà du recensement agricole.

## 1. Travaux nouveaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Enquête sur la structure des exploitations agricoles (Avis ESM11-ESM7)**

Deux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) seront organisées après le recensement agricole 2020. La première porte sur la campagne agricole 2023 et a été présentée pour avis de conformité au comité du Label en mai dernier. L'échantillon tiré à l'été, comprend 66 000 exploitations représentatives du monde agricole. La collecte a débuté en octobre et se terminera en février 2024. En dehors d'un tronc commun de questions, l'enquête comporte des modules thématiques portant sur les machines et les équipements, notamment l'usage des outils numériques, les pratiques de gestion du sol, l'irrigation et les vergers. Les premiers résultats seront diffusés début 2025.

#### **Enquêtes sur les pratiques culturales en production légumière et arboriculture-viticulture (Avis ESM 11)**

Ces enquêtes font partie du cycle des enquêtes sur les pratiques culturales qui assure une fois tous les cinq ans le suivi d'une des grandes filières de production végétale (grandes cultures, arboriculture, légumes, viticulture) en France. La collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en production légumière 2022 s'est déroulé de janvier à avril 2023. Les premiers résultats seront disponibles au premier semestre 2024 et serviront à évaluer les plans d'action ministériels Ecophyto et Agro-écologie, mais aussi à répondre au règlement européen sur les pesticides. Les travaux préparatoires des enquêtes sur les pratiques culturales en arboriculture et en viticulture 2024 ont par ailleurs démarré. La collecte de ces enquêtes se fera pour la première fois de manière conjointe. Dans la perspective de l'application du nouveau règlement européen sur les intrants et les produits agricoles (SAIO), des synergies ont été recherchées afin d'harmoniser et de simplifier le questionnement. En 2027, le SSP aura en effet à transmettre des statistiques sur les usages de pesticides sur tous les grandes catégories de cultures. À partir de 2029 (sur l'année de référence 2028), cette transmission deviendra annuelle et non plus quinquennale comme actuellement.

#### **Refonte de l'enquête mensuelle laitière**

De nouvelles séries de résultats sur les estimations de production laitière ont été mises en ligne en mars 2023. Elles font suite aux travaux de révision et d'amélioration des programmes de la chaîne de production de l'enquête mensuelle laitière (EML) lancés un an plus tôt. La montée en charge du projet Estanp (Élaboration des statistiques annuelles de production) sur les enquêtes de production et de vente industrielle de l'Insee, impacte par ailleurs le dispositif des enquêtes de branche sur les industries agricoles et alimentaires (IAA) et par effet de ricochet interroge l'articulation de l'EML avec l'enquête annuelle laitière dont la partie Prodcom devrait basculer dans les enquêtes de branche de l'Insee.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### **Pratiques culturales et logiciels privés de gestion des parcelles (Avis ESM11 - AG4 – AG7)**

Les travaux du groupe de travail « Prophyl » (Produits phytosanitaires dans les logiciels) du Cnis se sont poursuivis en 2023. Suite à la présentation d'un rapport intermédiaire en avril, il a été décidé de programmer en 2024 une expérimentation visant à récupérer des données sur

les traitements de produits phytosanitaires (PPP) enregistrées dans les logiciels de gestion parcellaire. L'année 2023 a été mise à profit pour préparer ce test avec les principaux éditeurs de logiciel du marché. En dehors de sa dimension de valorisation statistique, cette expérimentation va permettre de construire une infrastructure informatique capable de récupérer et stocker des flux externes de données « sensibles » et de recueillir le consentement éclairé des agriculteurs. À moyen terme, le développement « Prophyl » pourrait se poursuivre en cas de création d'un registre centralisé sur les traitements PPP prévu dans le règlement SUR (UE) (durabilité des pesticides) en cours de discussion. Cette perspective ouvrirait la possibilité de s'appuyer sur ce registre pour répondre au règlement SAIO en matière de statistiques sur l'usage des PPP (cf. § 1.1).

### **Revenu des ménages agricoles 2020 (Avis AVG7)**

En collaboration avec l'Insee, les données du recensement agricole ont été appariées aux données fiscales et sociales des exploitants (Filosofi). Cet appariement permettra d'analyser en détail l'ensemble des revenus des ménages agricoles et de le mettre en regard des caractéristiques de leurs exploitations. Une première publication est prévue toute fin 2023.

### **Enquêtes Teruti et Terlab et mobilisation des données satellitaires (Avis AG5 et AG7, T6)**

En 2023, la chaîne de traitement Teruti (enquête sur l'utilisation du territoire) a fait l'objet d'une réécriture sous Python. À cette occasion, ont été détectés des problèmes sur les jeux de pondération. Un contrat de partenariat a été lancé avec le laboratoire de recherche de l'Ensaï pour revoir la méthode de calcul des jeux de pondération, pour une utilisation transversale et longitudinale de l'enquête. La mise à disposition des nouvelles pondérations est prévue au premier semestre 2024 ouvrant une vague de valorisation de séries longues sur l'artificialisation des sols et l'utilisation du territoire en France.

Les travaux d'innovation sur les données satellitaires se sont poursuivis. Plusieurs dimensions sont expertisées : occupation du territoire (dans la continuité de ce qui avait été initié dans le cadre de l'ESSNet « Big Data 2 – Earth observation »), surfaces semées et rendements.

En collaboration avec un acteur privé spécialiste du sujet, des tests exploratoires ont été menés, pour produire à partir des images du satellite Sentinel-2 des estimations de surfaces cultivées par culture. L'usage aurait été de pouvoir disposer d'estimations avancées (ou alternatives) par rapport à celles produites par les services régionaux avant la mise à disposition des premières données déclarées à la politique agricole commune (PAC). Le test n'a pas été suffisamment conclusif pour envisager de poursuivre cette piste.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Cnes, des tests exploratoires ont également été menés pour produire des estimations de rendements en utilisant les données de l'enquête terres labourables, de la PAC et de Sentinel-2. Un usage en prévision (avant les estimations de récolte) semble écarté, mais ces techniques produisent des résultats tout à fait satisfaisants pour produire des estimations de rendements post-récolte à une échelle géographique très fine (pour l'ensemble des parcelles métropolitaines et les principales cultures enquêtées à terres labourables). Ce cas d'usage pourrait être développé en 2024 (mise en place d'un cadre de traitement de données pérenne, support de diffusion).

### **Portail de télédéclaration et enquête sur l'aquaculture**

Depuis mai 2023, le SSP participe au projet piloté par la Dgampa de mise en place d'un outil de télédéclaration des productions aquacoles sur domaine public maritime. Réalisé dans le cadre de la Fabrique du numérique du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), ce projet a un reçu fin septembre un feu vert pour construire un premier prototype d'outil. D'ici le deuxième trimestre 2024, un portail sera ainsi développé en no-code, puis testé auprès d'une cinquantaine d'aquaculteurs afin de s'assurer qu'il répond à leurs besoins. Grâce à ces retours, le portail sera alors développé en dur. À terme, le SSP envisage de s'appuyer sur ce portail pour répondre aux obligations européennes en matière de statistiques sur l'aquaculture. Cette perspective se traduirait alors par un net allègement de

l'enquête annuelle sur l'aquaculture qui se limiterait alors aux seules productions sur domaine privé (pisciculture en eau douce, culture de micro-algues et de spiruline).

### **Rénovation du système d'information de collecte des enquêtes**

Depuis 2021, le SSP travaille au remplacement de son dispositif technique d'enquête (Capibara) qui ne pourra pas être maintenu à long terme en raison de son obsolescence et des coûts de maintenance associés. L'Insee et le SSP ont validé en début d'année 2022 la mise en place d'un partenariat de co-construction permettant au SSP d'intégrer le projet de filière d'enquête des directions des statistiques d'entreprise et des statistiques démographiques et sociales. En 2023, le cadrage opérationnel du projet s'est affiné, et l'élaboration de prototypes s'est poursuivie avec deux enquêtes pilotes : l'enquête annuelle qualité volailles (Siqovol) et l'enquête sur les prix des bois ronds vendus en grumes ou en billons par les entreprises d'exploitation forestière (Prix des grumes). En parallèle, le calendrier de réalisation de l'Insee s'est précisé, avec un objectif de premières mises en services possibles à partir de 2025.

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

### **Calage de la Statistique agricole annuelle sur le Recensement agricole**

En 2022, les données du recensement agricole ont été intégrées à la Statistique agricole annuelle (SAA) pour réviser certaines séries ; la SAA 2020 révisée et la SAA 2021 provisoire puis définitive ont été publiées en 2022. La rétopolation des séries entre 2010 et 2020 a été effectuée ensuite. Les données rétopolées ont été publiées au premier semestre 2023.

### **Estimations d'emploi agricole (avis AVG7)**

Les estimations d'emploi agricole (anciennement appelées bilan annuel de l'emploi agricole), pour 2020, calées sur les résultats du Recensement agricole, ont été publiées en mars 2023. Les estimations 2021 et les prévisions 2022, s'appuyant sur les données 2020 rebasées, ont fait l'objet d'un Dossier diffusé en juillet 2023.

### **Rebasages des comptes régionaux, de l'IPPAP fruits et légumes et de l'IPAMPA**

Différents travaux de rebasement ont été conduits en 2023 : rebasement des comptes régionaux de l'agriculture (amorcé fin 2022), indice des prix de production agricole (IPPAP) pour les fruits et légumes (pour une première publication en février 2024), indice des prix des moyens de production agricole (IPAMPA) en lien avec l'Insee. Concernant le volet Fruits et Légumes de l'ippap, le rebasage est réalisé en même temps qu'une refonte de l'application en Rshiny.

Sur l'Ipampa, les résultats de l'Enquete mensuelle prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA) ont permis à l'Insee de décontracter à un niveau plus fin les coefficients de pondération calculés à partir de la comptabilité nationale. À cette occasion, le SSP a pu partager son expertise sur les limites de cette enquête dont certaines données présentent des fragilités (attrition de l'échantillon des entreprises enquêtées).

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **Révision NAF rev2.1**

L'année 2023 a été consacrée à la révision de la nomenclature d'activité française (NAF rev2.1). Ce projet piloté par l'Insee a très largement associé les SSM. Dans ce cadre, le SSP s'est vu confier le pilotage d'un sous-groupe du Cnis sur l'agriculture et les IAA. Au premier trimestre, l'écoute des utilisateurs a permis d'identifier les besoins de modification ou de création de nouvelles sous-classes. Des améliorations ont été ainsi apportées dans l'agriculture afin de mieux distinguer au sein des autres activités d'élevage, les élevages

d'animaux destinés à la consommation de ceux de compagnie. Les sous-classes dans les IAA sont reconduites à l'identique ou ajustées après éclatement ou regroupement de l'ancienne nomenclature.

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

### **Insee Références sur les transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires**

Tout au long de l'année 2023 et en lien avec le Département de l'Offre éditoriale (DOE) de l'Insee, le SSP a contribué à la coordination, au suivi et à la réalisation de cet ouvrage, à paraître le 1<sup>er</sup> février 2024. La vue d'ensemble et deux des quatre dossiers ont été élaborés par deux sous-directions du SSP. Quinze des vingt-sept fiches ont été produites par l'ensemble des unités du SSP. Quatre partenaires ont été associés pour la réalisation de dossiers, encadré et fiches.

### **Viz'Agreste**

Ce site de data visualisation créé à l'occasion de la sortie des résultats du recensement agricole 2020, a évolué en 2023 en s'ouvrant à de nouvelles sources de la statistique agricole. Ainsi, ont été intégrées de nouvelles « viz » valorisant les données des enquêtes du SSP sur les pratiques culturales, l'aquaculture ou bien sur la transhumance (à partir des données administratives de la PAC). Ce mouvement d'ouverture se poursuivra en 2024 avec la mise en valeur de nouvelles données agricoles comme celles issues de la BDNI (base de données nationale d'identification des animaux), ou de l'enquête EXF-SRI (exploitations forestières et scieries).

### **Enrichissement de la diffusion de données relatives au recensement agricole de 2020**

Au-delà des viz et des publications sur les thématiques du Recensement, de nouveaux tableaux interactifs et de nouvelles cartes interactives ont été publiés ; ces dernières, diffusées via Geoclip, permettent d'accéder à des indicateurs aussi finement localisés que possible.

### **Refonte du Mémento**

Le Mémento de chiffres-clés sur l'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires a fait l'objet d'une rénovation visant à en améliorer la lisibilité et à l'enrichir de comparaisons régionales et départementales. Il a ainsi été publié dans son nouveau format en français en juin et en anglais en octobre 2023.

Par ailleurs, des travaux de **refonte de la collection *Informations Rapides*, dans laquelle est publiée la conjoncture agricole**, ont été menés dans la perspective d'une simplification et d'une lisibilité accrue des publications.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

---

Sans objet

### 3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Moins de substances actives utilisées en arboriculture entre 2012 et 2018	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2311/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2311/detail/</a>		ESM11
Un bovin sur deux abattu à moins d'une heure trente de son exploitation	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2310/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2310/detail/</a>		ESM11
Des rendements en grandes cultures inférieurs en agriculture biologique à ceux en conventionnel	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2308/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2308/detail/</a>		ESM11
La transhumance collective	<a href="https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/la-transhumance-collective.html">https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/la-transhumance-collective.html</a>		ESM11
Les traitements phytosanitaires	<a href="https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/les-traitements-phytosanitaires.html">https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/les-traitements-phytosanitaires.html</a>		ESM11
Une aquaculture en perte de vitesse dans les DOM	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2313/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2313/detail/</a>		
L'aquaculture	<a href="https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/aquaculture.html">https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/aquaculture.html</a>		
Géographie logistique du système alimentaire français	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/DOC-CEP17/CEP_Document_de_travail_17_G%C3%A9ographie-logistique-du-syst%C3%A8me-alimentaire-fran%C3%A7ais.pdf">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/DOC-CEP17/CEP_Document_de_travail_17_G%C3%A9ographie-logistique-du-syst%C3%A8me-alimentaire-fran%C3%A7ais.pdf</a>		ESM1 ESM2 ESM3
Estimation des besoins actuels et futurs de l'agriculture biologique en fertilisants organiques	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana195/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana195/detail/</a>		
Commerce mondial d'huile de palme et déforestation importée	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana187/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana187/detail/</a>		ESM3

## 0. Éléments de contexte en 2023

---

Les effectifs du SSM défense ont crû en 2023 pour atteindre 23 agents en novembre 2023. Les sujets structurant le programme de travail sont influencés par les crises actuelles notamment le sujet énergétique (consommation énergétique des emprises du ministère des Armées) et celui relatif à la guerre en Ukraine (condition militaire, état de la base industrielle et technologique de défense).

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services (EDIS 2023)

Cette enquête a reçu l'avis de conformité du comité du label lors de sa séance du 8 décembre 2022 (<https://www.Cnis.fr/enquetes/entreprises-de-defense-de-lindustrie-et-des-services-en-2022-edis-2022-enquete-sur-les-2023x054de/>). La collecte par questionnaire papier débutée en début d'année 2023 s'est achevée en juillet et a été réalisée par un prestataire.

Les données brutes sont actuellement en cours de retraitement avec la perspective de diffuser les premiers résultats au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. (ESM 6, TRT 1, TRT 2)

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Afin de répondre à la demande de suivi des consommations d'énergie des emprises du ministère des Armées, les données des fournisseurs d'énergie (électricité et gaz) sont collectées pour une exploitation mensuelle portant sur plus de 1 400 points de livraison sur la période 2019-2022. Ces données feront l'objet d'enrichissement avec les données de facturation rassemblées dans Chorus et traitées avec des outils d'IA (analyse d'images). (AVG 4, TRT 1)

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- Déplacements domicile-travail des militaires : mise en place d'un distancier OSRM en interne
- Tensions sur les métiers de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) dans les territoires : mobilisation en cours des sources d'offres d'emploi de la Dares, STMT (Statistique mensuelle du marché du travail, demandeurs d'emplois), enquête conditions de travail et enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) de Pôle emploi
- Impact économique des paiements du ministère des Armées sur les territoires : production de cartes interactives en cours
- Impact économique territorial des bases de défense de Cherbourg, Besançon, Belfort : collecte de données administratives (Chorus, SI RH) en voie d'achèvement

- Volume et répartition géographique des générations de jeunes concernés par les JDC/JDM/SNU (journée défense et citoyenneté / journée défense et mémoire / service nationale universel) sur 2023-2030 : étude achevée ; projet de publication en cours

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site internet du SSM Défense a fait l'objet d'une rénovation en 2023 et est en service depuis mars : [www.defense.gouv.fr/ssm](http://www.defense.gouv.fr/ssm). L'ensemble des publications depuis 2015 y figure. Les outils de datavisualisation et de cartographie attendus ne sont toujours pas en service.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

---

Sans objet

## 3. Principales publications de l'année 2023

---

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
EcoDef Études n° 217, « Zones d'emploi et implantation de l'armée de Terre en métropole »	<a href="https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ssm/Ecodef%20%C3%A9tudes%20217.pdf">https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ssm/Ecodef%20%C3%A9tudes%20217.pdf</a>	AVG5	TRT1



## 0. Éléments de contexte en 2023

---

Réorganisation de la direction en cours d'année 2023, avec la création de 2 nouveaux services, dont un entièrement dédié à la donnée : le service de production et mise à disposition de données économiques multifilières, qui rassemble 2 unités et une mission. Les deux unités sont :

- tête de réseau Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) : acteur incontournable dans le monde des cotations des produits alimentaires frais à tous les stades, le RNM diffuse de façon quotidienne des données de prix depuis plus de 70 ans, grâce à un réseau de 13 centres répartis sur le territoire français (les agents du réseau sont intégrés aux SRISE, services statistiques régionaux du ministère de l'agriculture),

- systèmes d'information économiques : maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour certains dispositifs mis en place dans la direction pour les unités métiers, en matière de la collecte le stockage et la diffusion d'informations économiques.

La mission « qualité des données », auparavant rattachée directement à la Direction, est désormais intégrée à ce service résolument orienté sur les problématiques liées aux données. Cette mission s'étoffe avec le recrutement d'un spécialiste de la donnée pour mettre en place un projet ambitieux de gouvernance de la donnée : collecte, stockage, traitement, diffusion, autour de principes communs pour l'ensemble des unités métiers, sur l'ensemble des séries de données.

Le deuxième service nouvellement créé, le service d'analyses économiques multifilières, rassemble quatre unités, chargées notamment des études dans les thèmes suivants : consommation, prospective, évaluation et bioéconomie.

Le contexte inflationniste entraîne une hausse des demandes de suivis de prix, y compris dans des secteurs non observés habituellement par FranceAgriMer.

Pas de création de nouvelles données, mais une exploitation des données disponibles (Observatoire de la Formatin des Prix et des Marges (OFPM), coûts de production, service de la statistique et de la prospective, panels, etc.).

Éclairage multi-sources dans le cadre d'études.

Achats des ménages : échanges avec l'Insee sur les achats des ménages, analyse des divergences des volumes de consommation des ménages entre les sources panel et les sources Insee.

Référence sur les guides de revalorisation des marchés dans le cadre des contrats d'achat de la restauration publique.

## 1. Travaux en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### Prix des produits alimentaires frais en drive

Collecte (externalisée) de données de prix en drive, en suivi parallèle aux collectes du Réseau des nouvelles des marchés en magasin de vente au détail, sur une sélection de produits alimentaires (principalement fruits et légumes) dans un échantillon de magasins/sites de vente à distance. La collecte a eu lieu de mai à octobre, les données seront analysées en 2024 pour étudier les deux circuits de vente.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

### Introduction du suivi de la pomme de terre fraîche de conservation dans le dispositif de l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, placé auprès du ministre chargé de l'alimentation et du ministre chargé de la consommation, a pour mission d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires, qu'il s'agisse de produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture.

L'Observatoire est une commission administrative à caractère consultatif créée par la loi n°[2010-874 du 27 juillet 2010](#) de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP). Ses missions sont définies par les articles [L682-1](#) et [L621-8](#) du code rural.

Il étudie les coûts de production au stade de la production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution dans l'ensemble de la chaîne de commercialisation des produits agricoles. Il examine, à l'échelle de chaque filière, la prise en compte des indicateurs mentionnés à l'avant-dernier alinéa du III de l'article L. 631-24, à l'article L. 631-24-1 et au II de l'article L. 631-24-3 ainsi que la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de commercialisation des produits agricoles qui en résulte.

Il compare, sous réserve des données disponibles équivalentes, ces résultats à ceux des principaux pays européens.

La reprise de l'inflation touche particulièrement les produits alimentaires, et l'extension des travaux de l'OFPM sur la répartition de la valeur dans la filière de la pomme de terre permettra de compléter le panorama des différentes filières agricoles et agro-alimentaires.

Les partenaires principaux seront le Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT), et le Réseau des nouvelles des marchés (RNM) pour le suivi des prix.

Le rapport 2023 de l'OFPM, contenant ces nouvelles données, a été diffusé en juin 2023.

## 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Nouvelle collecte de données auprès des entreprises de l'aval pour répondre à une demande de la Commission européenne dans le cadre du règlement transparence des marchés : élaboration et test en 2023, pas de transmission en 2023.

Le règlement européen sur la transparence des marchés a été complété en 2023 (règlement (UE) n°2022/791 du 19 mai 2022) par de nouvelles obligations déclaratives des États membres afin de mieux cerner les stocks de produits agricoles de base (données complémentaires céréales, graines oléagineuses, riz, semences, huiles, tourteaux, riz.....) sur le territoire de l'UE, cela dans le contexte de la guerre en Ukraine et de tensions internationales accrues, nécessitant pour l'UE de disposer d'informations alimentaires stratégiques.

En collaboration avec le SSP, exploitation de données collectées au travers de l'enquête annuelle de production commercialisée dans les industries agroalimentaires (EAPC IAA), activités 10.41A. : huiles brutes de soja ; huiles brutes de tournesol et carthame ; huiles brutes de navette, colza et moutarde ; tourteaux de soja ; tourteaux de tournesol ; tourteaux de navette, colza, moutarde. Les données agrégées et secrétisées sont transmises par le service de la statistique et de la prospective à FranceAgriMer pour transmission à la Commission.

## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

### Cotations gros bovins entrée abattoir

Avec le changement de nomenclature opéré au 2ème semestre 2022, l'année 2023 a été la première année complète de résultats sur la nouvelle nomenclature. Les gros bovins sont désormais cotés séparément selon qu'ils sont produits en agriculture conventionnelle, sous signe de qualité hors AB (agriculture biologique), ou en agriculture biologique. Le texte de référence est [l'arrêté du 8 juillet 2022](#) modifiant l'arrêté du 6 février 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des gros bovins « entrée abattoir ».

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

### Evolution du site internet et de sa partie spécifique à la diffusion de données VISIONet

L'évolution est prévue pour 2024, mais des travaux de différentes natures ont commencé dès 2023.

- Mise en place d'un modèle de métadonnées, en cohérence avec les travaux du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, les travaux de l'Insee et les standards internationaux.
- La refonte du site internet de FranceAgriMer, commencée en novembre 2023, est l'occasion de repenser entièrement la politique de diffusion des données au sein du site. L'expression de besoins fait remonter à ce stade une volonté de diffuser les séries de données et les publications dans le même outil, avec des outils de filtrage et de recherche orientés utilisateur.

Ces travaux sont en lien avec l'avis général du CNIS n°8 : **renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

## 2. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022	<a href="https://www.franceagrimer.fr/Mediatheque/INFORMATIONS-ECONOMIQUES/TOUTES-FILIERES/ETUDES-ET-SYNTHESES/2023/L-impact-de-l-inflation-sur-la-consommation-alimentaire-en-2022">https://www.franceagrimer.fr/Mediatheque/INFORMATIONS-ECONOMIQUES/TOUTES-FILIERES/ETUDES-ET-SYNTHESES/2023/L-impact-de-l-inflation-sur-la-consommation-alimentaire-en-2022</a>		
Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan	<a href="https://www.franceagrimer.fr/Actualite/International/2023/Souverainete-alimentaire-un-eclairage-par-les-indicateurs-de-bilan">https://www.franceagrimer.fr/Actualite/International/2023/Souverainete-alimentaire-un-eclairage-par-les-indicateurs-de-bilan</a>		
Cotations hebdomadaires des oléoprotéagineux conventionnels et biologiques français	<a href="https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/OpenDocument.aspx?fileurl=Statistiques%2fproductions%20vegetales%2fgrandes%20cultures%2fcotations%2fCOT-GRC-Hebdo_FR-A23.xlsx">https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/OpenDocument.aspx?fileurl=Statistiques%2fproductions%20vegetales%2fgrandes%20cultures%2fcotations%2fCOT-GRC-Hebdo_FR-A23.xlsx</a>		

## **Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (*liste exhaustive*)**

### **Développement durable**

#### **AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### **AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### **Numérique**

#### **AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### **AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### **Territoires**

#### **AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### **AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### **Méthodes et diffusion**

#### **AVG7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### **AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis

### Commission Entreprises et stratégies de marché (liste exhaustive)

#### Observation d'une économie mondialisée

##### **ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant**

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

##### **ESM2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises**

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

##### **ESM3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services**

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

#### Organisation et stratégies des entreprises

##### **ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique**

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

##### **ESM5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises**

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plateformes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

##### **ESM6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement**

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

#### La transformation numérique de l'économie

##### **ESM7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises**

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

## **ESM8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique**

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

### **Les structures productives face au défi du développement durable**

## **ESM9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

## **ESM10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises**

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

### **Les structures productives face au défi du développement durable**

## **ESM11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles**

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

## **Commission Démographie et questions sociales (avis cités)**

## **DQS5. Développer la mesure de la précarité résidentielle**

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

## **DQS7. Stéréotypes, préjugés et discriminations**

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

## **DQS9. Pérenniser le système d'information sur le logement**

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

## **Commission Environnement et développement durable (avis cités)**

## **EDD1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement**

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

## **EDD5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre**

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

#### **EDD6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances**

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électromagnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

#### **EDD8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement**

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

#### **EDD9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire**

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

### Commission Territoires (avis cités)

#### **TRT2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

#### **TRT5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier**

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### **TRT 6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.